



**AGNICO EAGLE**

145, rue King Est, bureau 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tél. : 416 947-1212

TSX: AEM  
NYSE: AEM

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

agnicoeagle.com

**Symbole boursier :**

**AEM (NYSE et TSX)**

**Pour tout complément d'information :**

**Relations avec les investisseurs  
416 947-1212**

## **AGNICO EAGLE ANNONCE DES MOUVEMENTS DE MUR À LA FOSSE À CIEL OUVERT DE BARNAT DE CANADIAN MALARTIC**

**Toronto (2 juillet 2026) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM)** (« Agnico Eagle » ou la « Société ») rapporte qu'un mouvement de masse rocheuse a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2026, le long du mur nord de la fosse à ciel ouvert de Barnat, au complexe Canadian Malartic, au Québec, au Canada. L'événement n'a entraîné aucune blessure, ni aucun dommage à l'équipement, ni aucun impact environnemental. Par mesure de précaution, la Société a temporairement suspendu ses activités minières dans la fosse à ciel ouvert de Barnat.

Le mouvement de la masse rocheuse s'est produit dans une zone qui avait déjà été identifiée comme ayant des structures géologiques plus faibles dans le mur nord de la fosse Barnat et a fait l'objet d'une surveillance géotechnique améliorée conformément aux protocoles établis de planification et de sécurité minières, y compris les zones d'exclusion de sécurité.

Les équipes techniques de la Société effectuent une évaluation géotechnique détaillée pour confirmer la stabilité de la zone touchée et déterminer la voie à suivre. Des activités de planification sont en cours pour soutenir la reprise sécuritaire et ordonnée des activités dans la fosse Barnat. La sécurité demeure la priorité absolue de la Société.

Pendant la suspension des activités d'exploitation minière en fosse, l'usine de traitement Canadian Malartic recevra du minerai à faible teneur provenant des piles de stockage existantes au lieu des quantités de minerai prévues provenant de la fosse Barnat. Cette approche devrait aider à atténuer l'impact à court terme sur la production.

La production au deuxième trimestre de 2026 n'a pas été touchée, et la Société s'attend à produire environ 845 000 onces d'or au deuxième trimestre, ce qui est légèrement supérieur aux prévisions. Cependant, d'après les informations actuellement disponibles, la Société s'attend à ce que le mouvement de masse rocheuse réduise la production au cours du deuxième semestre de 2026 à Canadian Malartic d'environ 60 000 à 80 000 onces d'or. Par conséquent, la Société s'attend à ce que la production pour l'ensemble de l'année 2026 se situe près de l'extrémité inférieure de sa fourchette de prévisions de 3,3 millions à 3,5 millions d'onces d'or.

La fosse à ciel ouvert de Barnat devait être épuisée d'ici le début de 2029. Bien que l'évaluation géotechnique de la Société demeure en cours, l'événement devrait actuellement entraîner une réduction de la production d'environ 150 000 onces d'or par année en 2027 et 2028. La Société continue d'évaluer les occasions d'atténuer cette incidence potentielle sur ses perspectives de production.

Fait important, la Société croit que le mouvement de masse rocheuse n'affectera pas les perspectives de développement ou de production de la mine Odyssey et ne changera pas la voie de production annuelle de 1 million d'onces d'or du complexe Canadian Malartic au début des années 2030.

La Société continuera de faire progresser son évaluation géotechnique et de préciser le calendrier pour une reprise sécuritaire des activités minières à la fosse à ciel ouvert de Barnat. D'autres mises à jour des prévisions de production et de coûts seront fournies avec les résultats du deuxième trimestre de 2026 de la Société, qui devraient être publiés après la clôture des marchés le 29 juillet 2026.

## **À propos d'Agnico Eagle**

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus grande société minière du Canada et le deuxième producteur d'or au monde, exerçant des activités au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Agnico Eagle fait progresser un pipeline de projets d'exploration de grande qualité dans ces régions afin de soutenir la croissance durable au cours de la prochaine décennie. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. La société fondée en 1957 a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à [investor.relations@agnicoeagle.com](mailto:investor.relations@agnicoeagle.com), ou composer le 416 947-1212.

## **Énoncés prospectifs**

Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans le *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Tous les énoncés, autres que les déclarations ou faits historiques, abordant des circonstances, des activités, des événements ou des développements que la société croit, prévoit ou anticipe qu'ils sont susceptibles de se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué, les mots « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « guider », « voie », « planifier », « possible », « potentiel », les verbes au futur et au conditionnel et d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les prévisions prospectives de la Société, y compris la production d'or pour 2026, 2027 et 2028; la durée de vie des estimations de la mine; l'utilisation de piles de stockage de faible teneur à l'installation de traitement de Canadian Malartic; la possibilité d'atténuer les répercussions du mouvement de masse rocheuse sur la production; l'objectif d'atteindre la production annuelle de 1 million d'onces d'or du complexe Canadian Malartic au début des années 2030; l'impact prévu du mouvement de masse rocheuse sur les perspectives de développement et de production de la mine Odyssey; l'impact environnemental prévu du mouvement de masse rocheuse; et le potentiel de redémarrer les activités minières à la fosse Barnat. Ces énoncés, qui reflètent le point de vue de la Société à la date du présent communiqué, sont soumis à certains risques, incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs

et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les facteurs et hypothèses importants utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent document, qui peuvent s'avérer inexacts, comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses énoncées dans le présent document et dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. (le « rapport de gestion 2025 ») et la notice annuelle de la Société (la « NA ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et qui sont inclus dans son rapport annuel sur le formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le « formulaire 40-F ») déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et indiquant qu'il n'y a pas de perturbations importantes touchant les opérations; que la production, la délivrance de permis, le développement, l'expansion et l'exploitation de chacune des propriétés d'Agnico Eagle sont réalisés conformément aux attentes et aux plans actuels; que les plans de la Société pour ses activités minières ne sont pas modifiés de façon importante; que les prix pertinents des métaux, les taux et les cours de change pour les principaux intrants miniers et de construction (y compris la main-d'œuvre et l'électricité) seront conformes aux attentes d'Agnico Eagle; que l'effet des tarifs ou des différends commerciaux n'aura pas d'incidence importante sur le prix ou la disponibilité des intrants que la Société utilise dans le cadre de ses activités; que les estimations actuelles d'Agnico Eagle concernant les réserves minérales, les ressources minérales, les grades minéraux et la récupération des métaux sont exactes; qu'il n'y ait pas de retard important dans le calendrier d'achèvement des projets de croissance continue; que l'activité sismique dans les activités de la Société à LaRonde, Goldex, Fosterville et d'autres propriétés soit conforme aux attentes de la Société et que les efforts de la Société pour atténuer son effet sur les activités minières, y compris en ce qui concerne les relations avec la collectivité, soient fructueux; que les plans actuels de la Société pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre soient fructueux; que les plans actuels de la Société pour optimiser la production soient fructueux; qu'il n'y ait pas de variations importantes dans l'environnement fiscal et réglementaire actuel; que les gouvernements, la Société ou d'autres entités ne prennent pas de mesures en réponse à des pandémies ou à d'autres urgences sanitaires ou autres qui, individuellement ou collectivement, ont une incidence importante sur la capacité de la Société à exercer ses activités ou sur sa productivité; et que les mesures prises relativement à des pandémies ou d'autres urgences sanitaires ou d'autres effets en découlant n'aient aucune incidence sur la capacité de la Société à obtenir les fournitures nécessaires et à les livrer sur ses sites miniers. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques comprennent notamment, mais sans s'y limiter, la volatilité des prix de l'or et des autres métaux; l'incertitude des estimations concernant les réserves minérales, les ressources minérales, les teneurs du minerai et les taux de récupération du minerai; l'incertitude entourant la production, la mise en valeur des projets, les dépenses en immobilisations et les autres coûts futurs; les fluctuations des taux de change; les pressions inflationnistes; le financement des autres besoins en capitaux; le coût des programmes d'exploration et de mise en valeur; l'activité sismique aux exploitations de la société, y compris à LaRonde, à Goldex et à Fosterville; les risques miniers; les protestations de la communauté, notamment des groupes autochtones; les risques associés aux activités réalisées à l'étranger; les risques associés aux coentreprises; la réglementation gouvernementale et environnementale; la volatilité du cours des actions de la société; ainsi que les risques associés aux stratégies de la société en matière d'instruments dérivés sur les devises, le carburant et les sous-produits des métaux; l'environnement de hausse des taux d'intérêt; le risque pour les grandes économies de connaître un ralentissement de l'activité économique, voire une récession; le risque d'une augmentation des conflits ou des hostilités dans diverses régions, y compris l'Europe, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient; et la portée et les conséquences directes et

indirectes sur la société de maladies ou d'éclotions transmissibles, ainsi que des mesures prises par les gouvernements, la société ou d'autres pour tenter d'en atténuer la propagation. Pour obtenir plus de précisions sur ces risques et d'autres facteurs qui pourraient empêcher la société d'atteindre les objectifs énoncés dans les énoncés prospectifs du présent communiqué, veuillez vous reporter à la notice annuelle et au rapport de gestion de la société de 2025, documents déposés sur SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et inclus dans le formulaire 40-F déposé sur EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov), de même qu'aux autres rapports déposés par la société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.